

## Budget 2017 : aides au réseau des marchands de journaux

mer 28/09/2016 - 18:58

Mercredi 28 septembre a été présenté le projet de loi de finances pour 2017. L'UNDP se félicite des mesures annoncées concernant les marchands de journaux ; largement inspirées des demandes portées par l'organisation professionnelle en amont de l'élaboration du budget 2017.

En attendant le vote de la loi de finance et les décrets d'application, l'UNDP remercie le Ministère de la Culture pour son écoute aux attentes qu'elle a exprimées lors des rendez-vous organisés ces derniers mois.

Le plan de soutien au réseau des marchands de journaux :

Le Gouvernement annonce « *une augmentation de plus de 60% du **soutien à la modernisation des diffuseurs de presse**, notamment par l'informatisation des kiosques et des marchands de presse, passant de 3,7M€ en 2016 à **6 M€ en 2017** afin de financer l'assouplissement des conditions d'accès à l'aide à la modernisation et de permettre à davantage de diffuseurs de moderniser leur outil de travail* »

L'UNDP avait demandé, notamment dans sa dernière note de synthèse à l'attention du Ministère de la Culture et de la Communication en juillet téléchargeable ci-dessous, le maintien et l'augmentation de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse dans le crédit des aides à la presse, avec dans le détail :

- L'abaissement des seuils d'accès à l'aide à l'informatisation pour tous ; et parallèlement, un effort accru de l'Etat pour accompagner l'informatisation des marchands de Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille.
- Sur le volet aide à la rénovation, l'UNDP proposait de consolider le dispositif actuel en le **rendant renouvelable** ainsi que d'**étendre son périmètre à d'autres travaux que le linéaire presse** pour une rénovation globale et cohérente du magasin dans un souci de visibilité et d'attractivité du point de vente aux yeux du consommateur.

Le budget prévoit aussi « *l'appui de l'IFCIC (Institut du financement du cinéma et des industries culturelles) à la création et à la reprise de points de ventes de presse* » et l'**exonération systématique de contribution économique territoriale (CET) pour les diffuseurs de presse spécialistes et indépendants pour un coût évalué à plus de 7,5 M€** pour l'Etat.

- Dans le cadre de la défense du réseau, du maintien des points de vente presse dans les centres-villes et d'un allégement des charges du marchand, l'UNDP avait obtenu en 2013 une exonération totale des marchands mais elle restait conditionnée au vote de la collectivité locale. Ce sont désormais tous les diffuseurs spécialistes qui seront concernés par cette extension de l'exonération de CET, dont le coût pour la collectivité est désormais compensé par l'Etat.

[note\\_dgmic\\_modernisation\\_des\\_diffuseurs\\_2016.pdf](#)

---